



## Union des Syndicats CGT de la Corse du Sud

Résidence " U Piopu " Bât E, rue du Cdt Biancamaria - 20000 AJACCIO

Tel : 04 95 10 50 70. Fax : 04 95 20 65 64

### **LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN CORSE ENTREPRISE DE DEMOLITION DU SERVICE PUBLIC ET DE L'EMPLOI PUBLIC**

*Les 12 décembre 2007 et 4 avril 2008, le Président de la République rendait publiques ses décisions concernant l'organisation de l'Administration de l'Etat, préparées par le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques.*

*Après une série d'audits menés par quelques hauts fonctionnaires et des bureaux d'étude privés, **c'est le rôle de l'Etat et de la Fonction Publique qui était ainsi défini en dehors de toute participation au débat des élus et des citoyens-usagers. Une caricature de démocratie.***

*Le fondement de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) est décrit ainsi par le **1<sup>er</sup> Ministre F. FILLON** : « **La réforme de l'Etat supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnels, moins d'Etat sur le territoire** ».*

*Très concrètement sur l'ensemble du territoire, cela veut dire :*

*§ Suppression de bons nombres de directions départementales de services de l'Etat et bien entendu des niveaux infra-départementaux. Pour les secteurs où demeurerait encore des entités départementales, l'essentiel des missions et leur plein exercice seront réaffectés au niveau régional. Le service public de proximité rendu aux usagers disparaît ainsi. Une des conséquences du projet de réforme institutionnelle de Sarkozy pour la Corse, rejeté le 6 juillet 2003 par la population insulaire, va ainsi se concrétiser. Dans quelques années les services de l'Etat en Corse seront concentrés au sein du seul chef lieu de Région.*

*§ Les fusions de directions, les restructurations de services, conduisent à l'abandon de missions publiques ou leur privatisation quand elles sont susceptibles de dégager un profit au détriment du citoyen-usager et des élus locaux. Elles pourront également conduire à des transferts vers les collectivités territoriales qui pourront budgétairement assurer ces nouvelles charges si elles acceptent une forte augmentation de leur fiscalité propre.*

*§ La concentration des services départementaux de l'Etat dans quelques directions des préfectures, sous l'autorité des Préfets, projet porté par le ministère de l'intérieur et expérimenté dans le Lot, n'est pas totalement écartée. Les directives du premier ministre pour la mise en oeuvre notamment des fusions DDE/DDAF, laissent la porte ouverte, dans l'avenir, à de nouvelles restructurations au plan départemental*

*Et cela s'accompagne :*

- de suppressions massives de postes budgétaires (non remplacement d'un départ à la retraite sur deux), soit 35 000 à 40 000 par an.*
- d'une modification profonde du statut de la Fonction Publique permettant au gouvernement d'accompagner les lourdes restructurations entreprises en facilitant les mobilités forcées, en mettant en oeuvre un véritable plan social dans la fonction publique, en permettant le recours à des agences d'intérim, avec à la clef l'introduction du licenciement.*

Cette entreprise de démolition est la négation de tout ce qui fait l'apport du service public à l'ensemble de la société : satisfaction des besoins sociaux, égalité de droit et de traitement sur l'ensemble du territoire national, redistribution des richesses produites, investissement pour l'avenir (éducation, recherche, aménagement du territoire, réduction des disparités territoriales, protection du citoyen et du patrimoine naturel...).

En Corse, la mise en oeuvre des missions de l'Etat et les collaborations à tisser entre services de l'Etat et CTC dans le cadre de la loi sur la Corse de janvier 2002, seront considérablement altérées.

## **Etat des lieux en Corse**

### **Impôts, Trésor Public**

La fusion est à l'ordre du jour.

Depuis avril 2008, la nouvelle Direction Générale des Finances Publiques est officiellement en place.

Elle se concrétise avec les premiers SIP (Services des Impôts des Particuliers), généralisés à l'ensemble du territoire d'ici 2012 et les guichets fiscaux uniques d'accueil « finances » :

- Dans les communes où existent actuellement un centre d'impôts et une ou plusieurs trésoreries, les agents du Trésor Public, chargés du recouvrement de l'impôt, formeront avec les agents des Impôts, chargés de l'assiette, un SIP.  
Ce devrait être le cas pour Ajaccio, Porto Vecchio, et Sartene où existe déjà un Hôtel des Finances (trésorerie et centre d'impôts regroupés sur le même site) et où se pose déjà le problème d'exiguïté des locaux.
- Dans les communes où existe seulement une trésorerie mais pas de centre d'impôts, sera instauré un guichet fiscal unique d'accueil « finances », pour les questions les plus « simples ».  
Ce sera la cas à Levie, Evisa, Vico, Bonifacio, Ste Marie Sicche.

Impôts et Trésor Public regroupés sur un même site, cela peut sembler plus avantageux si, et seulement si, les moyens humains, des structures et des outils adaptés, pour garantir la qualité du service public, l'accueil des usagers et le traitement de leurs dossiers, sont à l'ordre du jour.

Mais lorsque le ministre continue de prôner la réduction obligée des emplois, la recherche de nouveaux gains de productivité, ce n'est pas une volonté d'amélioration du service rendu aux usagers qui est mise en avant.

Lorsque les missions concernant les collectivités locales sont plus ou moins laissées dans le flou, d'où le risque d'être regroupées dans quelques trésoreries spécialisées, ce n'est pas là la mise en œuvre d'un service public auprès des élus locaux qui est visée.

Et lorsque aucune garantie n'est apportée sur le maintien des trésoreries en milieu rural, puisqu'elles pourront être regroupées ou supprimées comme cela se fait déjà, ce n'est pas là non plus l'amélioration du service public de proximité aux citoyens et aux élus locaux.

La mise en place de plates formes nationales pour le traitement des rémunérations des fonctionnaires et pour celui des pensions, vont encore à l'encontre d'un service de proximité.

### **Dans l'Education Nationale et l'Enseignement Agricole Public**

Pour l'instant, ces deux secteurs de la Fonction Publique n'ont pas fait l'objet de décisions dans le cadre de la RGPP, mais ce doit être le cas au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008. La suppression de postes engendre une véritable baisse de l'offre d'enseignement. 11 000 postes d'enseignants supprimés au plan national pour la rentrée prochaine.

La mise en place du bac professionnel en 3 ans (au lieu de 4 ans précédemment) et la disparition de certains BEP, ne répond qu'à la seule volonté d'économiser une année de formation et les emplois d'enseignants qui vont avec, malgré l'avis négatif des personnels, des associations de parents d'élèves et des organisations professionnelles.

D'autre part l'impact des lois dites de décentralisation de 2004 ne cesse de se matérialiser sur le dos des agents et notamment les Techniciens et Ouvriers de Service (TOS).

Leur mise à disposition de la Collectivité Territoriale de Corse ne s'est pas traduite par un alignement de leurs conditions de rémunération avec les autres agents de la Collectivité de même cadre d'emploi, de même grade et de même indice.

Leur régime indemnitaire est aujourd'hui 5 fois plus faible que celui de leurs collègues.

## **Justice**

Même si elle a fait l'objet d'une publicité et d'une mise en oeuvre particulière, la nouvelle carte judiciaire s'inspire largement des principes de la RGPP.

Cela s'est traduit en Corse par la suppression des Tribunaux d'instance de Sartène et de Corte, avec tout ce que cela comporte comme remise en cause d'une justice au plus près des citoyens. Des sourdes menaces planent encore sur le maintien des tribunaux des prud'hommes.

## **Météo-France**

Un plan de restructuration avait été envisagé avant le lancement de la RGPP et devait nous être divulgué en septembre 2007. Il a été gardé sous le coude afin de le faire passer dans ce nouveau cadre. Les conclusions nous seront rendues fin juin 2008, les arbitrages devant se faire fin avril – début mai.

Météo-France avait jusqu'à présent trois niveaux de prévisions :

National : Toulouse

Inter-régional avec 7 régions. La Corse dépendait d'Aix-en-Provence avec le Languedoc-Roussillon et PACA. Départemental au sein de Centres Départementaux Météorologiques, comme Ajaccio et Bastia. Ils disposaient de moyens techniques performants et élaboraient ainsi la prévision pour leurs départements respectifs avec une assez large autonomie.

Ils étaient supervisés par le centre inter-régional d'Aix en Provence. D'autre part, des stations météorologiques d'aérodrome étaient implantées à Figari et Calvi, et effectuaient une protection météorologiques des plates-formes.

Notre direction veut limiter les implantations territoriales à moins de quarante sur la France et de plus réduire considérablement leurs tâches.

Les centres départementaux, pour ceux qui resteraient ouverts, seraient rebaptisés territoriaux et engloberaient plusieurs départements. Ils ne bénéficieraient plus que de moyens techniques dégradés et se contenteraient d'adapter des prévisions faites dans les centres inter-régionaux actuels dont les compétences seraient élargies.

Quant aux stations d'aérodromes, la présence humaine y serait supprimée en les automatisant et leur contrôle s'effectuerait depuis de futurs centres de rattachement aéronautiques.

Ajaccio et Bastia seront donc impactés (humainement et techniquement) car il est peu probable que soient maintenus deux centres territoriaux en Corse.

Calvi et Figari seront également touchés; Figari en premier lieu car son automatisation pose moins de problèmes. Outre les pertes d'emplois (nationalement 400 à 500 agents à échéance de 2017 pour un effectif actuel de 3 700), cela se traduira par une détérioration de la prévision avec l'éloignement des réalités du terrain, la moindre connaissance de la géographie et de la climatologie particulière à chaque département, et ce quelles que soient les avancées techniques mises en avant par la direction.

## **Culture**

Le ministère de la Culture subit, dans le cadre de la RGPP, une véritable amputation de ses missions et des moyens d'assurer son action.

Bon nombre de missions d'opérateurs et de services vont être externalisées, filialisées ou privatisées.

Les budgets d'intervention du ministère dans les territoires vont subir de nouvelles coupes franches.

Les services déconcentrés (DRAC), du moins ce qu'il en reste, vont subir de nouvelles réductions de prérogatives et de moyens.

Le transfert de nouveaux monuments historiques vers les collectivités territoriales va se poursuivre; des musées nationaux pourraient y compris être concernés.

L'objectif à peine dissimulé est de renforcer la part des financements privés dans le budget des opérateurs culturels.

## **Agriculture**

Les directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt se renforcent par un transfert d'une grande partie des activités départementales du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, condamnant ainsi le caractère de services public de proximité qu'assumaient les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) et les Directions Départementales des Services Vétérinaires (DDSV) pour le secteur agricole, rural et forestier et pour les collectivités locales.

Ce qui reste des DDAF de la Haute Corse et de la Corse du Sud sera fusionné, au 1er janvier 2009, avec les derniers embryons de DDE pour créer des DD de l'Équipement et de l'Agriculture vidées de leur contenu.

Il est difficile de concevoir la mise en oeuvre de politiques publiques agricoles, forestières, de sécurité alimentaire, de santé animale, de gestion qualitative et quantitative de l'eau, d'équipement, d'aménagement et de

développement du territoire rural, sans une présence des services au plus près des usagers et des collectivités territoriales.

A terme, c'est une technocratie totalement éloignée des enjeux territoriaux, dépossédée d'une réelle technicité, qui subsistera dans les chefs lieux de région pour exercer des pilotages strictement financiers et comptables.

L'annonce, lors du CMPP du 4 avril, de l'abandon de l'ingénierie publique concurrentielle par les services de l'Etat, condamne, dans les futures DDEA, l'aide qu'apportaient les services aux collectivités locales (notamment les petites communes rurales) pour la mise en oeuvre des réseaux publics d'eau, d'assainissement, d'électrification, de traitement des déchets, de voirie rurale et forestière, de création d'ouvrages de DFCI.

Les Directions Départementales des Services Vétérinaires qui sont susceptibles d'être au cœur des nouvelles directions départementales de la sécurité sanitaire, de l'alimentation et de la protection des consommateurs (avec une partie des services des directions départementales de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes : DDCCRF) sont d'ores et déjà en voie de désengagement sur le contrôle en abattoir, la santé animale et les installations classées, au bénéfice de structures privées.

## **Equipement**

De nouvelles directions régionales du Ministère de l'Equipement, de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire doivent être créées par fusion des anciennes DRE, DIREN et d'une partie des DRIRE.

Ce qui reste des DDE, déjà considérablement amputés par les transferts des routes vers la CTC et les Conseils Généraux, sera donc fusionné avec les DDAF.

De lourdes menaces planent sur un certain nombre de missions comme les permis de conduire, les permis de construire, l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

L'abandon de l'ingénierie publique remet en cause toutes les politiques d'assistance aux collectivités locales, notamment en matière de construction publique. Il induit également une perte totale de technicité des services.

Les politiques de logement, renvoyées au niveau régional, perdront leur nécessaire caractère de proximité.

## **Défense**

La RGPP, anticipant sur la publication du « livre blanc de la défense », conduit en Corse à la fermeture de la Direction Interdépartementale des Anciens Combattants (DIAC).

La fermeture des services d'Ajaccio et de Bastia est prévue en 2011.

La création d'un guichet unique à l'Office National des Anciens Combattants, dont les compétences sont encore à définir, doit pallier la disparition des services et des missions.

33 agents sont à ce jour à reclasser.

## **Direction du Travail et de l'emploi.**

Conformément aux lignes directrices de la RGPP, le niveau régional devient le seul niveau de mise en oeuvre des politiques du ministère du travail et de l'emploi.

Les anciennes Directions Régionales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle vont être remplacées par des Directions du Travail, de l'Emploi et des Entreprises, ce qui acte ainsi une orientation vers le conseil aux entreprises plutôt que le contrôle du respect du droit du travail.

Les directions départementales sont supprimées ce qui va éloigner encore un peu plus les salariés insulaires d'une bonne application du droit du travail, dans un contexte de forte dégradation des relations sociales au détriment des salariés.

Déjà par courrier, la direction départementale du Travail et de l'Emploi de la Corse du Sud a prévenu notre UD de son impossibilité à répondre à ses sollicitations, notamment pour la défense de salariés face à leurs employeurs, compte tenu de la faiblesse de leurs effectifs d'inspection.

***Pour la CGT cette « Régression Générale des Politiques Publiques » est inacceptable dans ses principes comme sur la forme.***

***Compte tenu des risques de disparition des services publics de l'Etat qu'elle entraîne, la CGT combat et combattra cette RGPP.***

***Elle s'engage pour la construction d'un véritable service public de l'Etat dont l'état actuel est le fruit de dizaine d'années de restructuration, suppression d'emplois et de moyens et de désengagement public.***

***Elle en appelle aux usagers-citoyens, aux élus locaux, pour qu'ils l'accompagnent dans cette bataille.***

***Ajaccio, le 10 mai 2008***